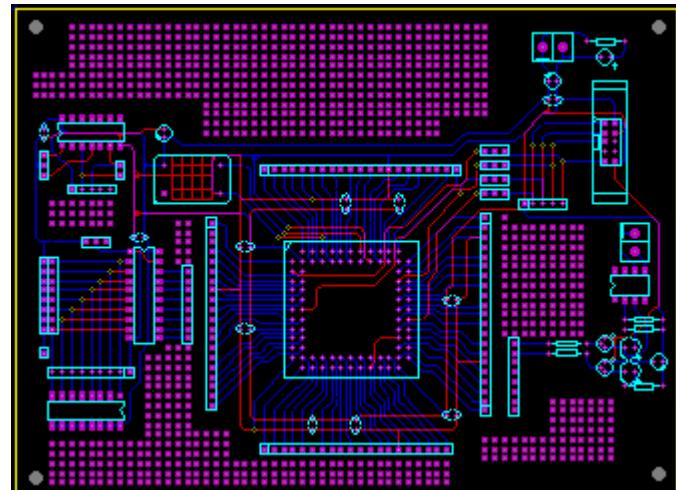




Compétitivité et Innovation des PME par l'électronique



ATELIER FIABILISATION DES SYSTEMES ELECTRONIQUES
26 janvier 2012



Conditions d'éligibilité des entreprises au dispositif CAP'TRONIC:

- Le Programme CAP'TRONIC remplace et complète le Programme JESSICA, dispositif national d'appui technique et financier destiné aux PME (de tout type d'activité) amenées à intégrer de l'électronique dans leur produit.
- Il est soutenu financièrement par le Ministère chargé de l'Industrie (DGCIS)
- Critères d'Eligibilité des entreprises :
 - Société de droit français
 - Effectif < 2000 salariés
 - Capital non détenu à plus de 50% par un groupe de plus de 2000 salariés



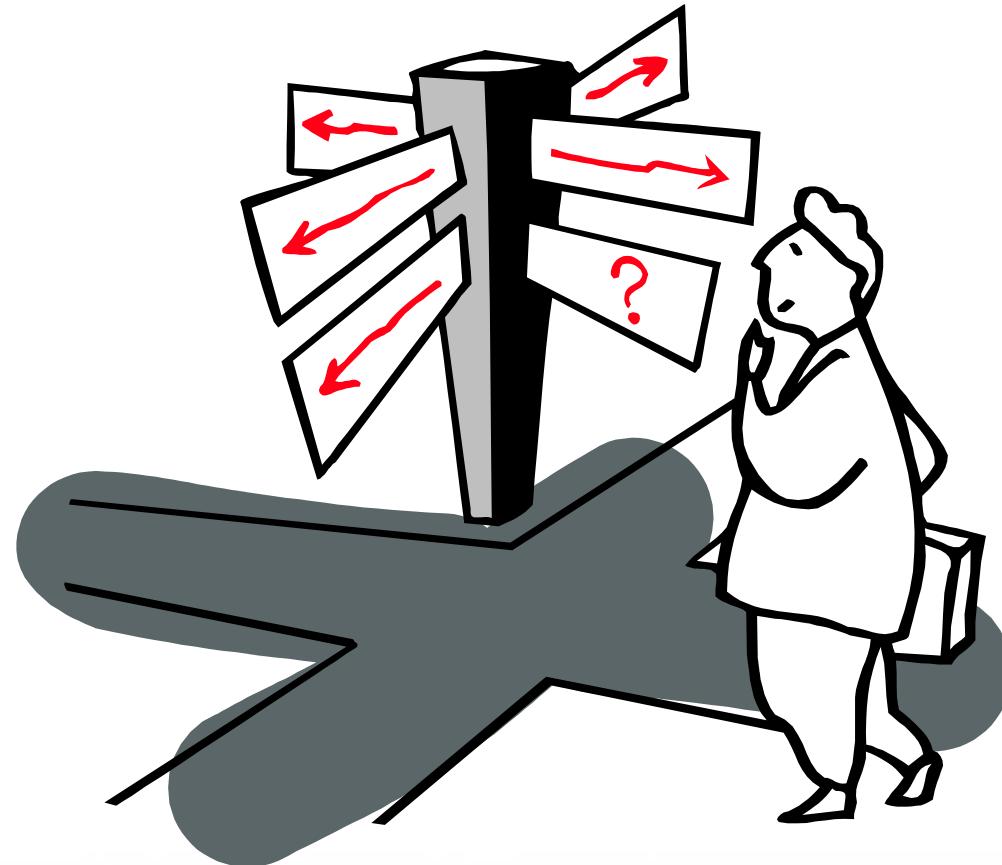
Les missions des Ingénieurs du Programme CAP'TRONIC

- Organisation / participation à des séminaires sur des thèmes relevant de l'électronique.
- Visites de conseil préliminaire et de suivi de projet en entreprise par les Ingénieurs CAP'TRONIC.
- Identification de l'expert capable de résoudre la problématique de l'entreprise (choix du Centre de Compétences à missionner).
- Mise en place des prestations contractuelles d'Expertise Technique ou de Suivi de projet (rédaction du Cahier des Charges, état de l'art des solutions possibles, analyse de la valeur, suivi technique de la réalisation d'un prototype).
- Portage d'Actions Collectives financées partiellement par l'Etat (DIRECCTE, Crédits de Politique Industrielle), par les Conseils Régionaux et par l'Europe (fonds FEDER).



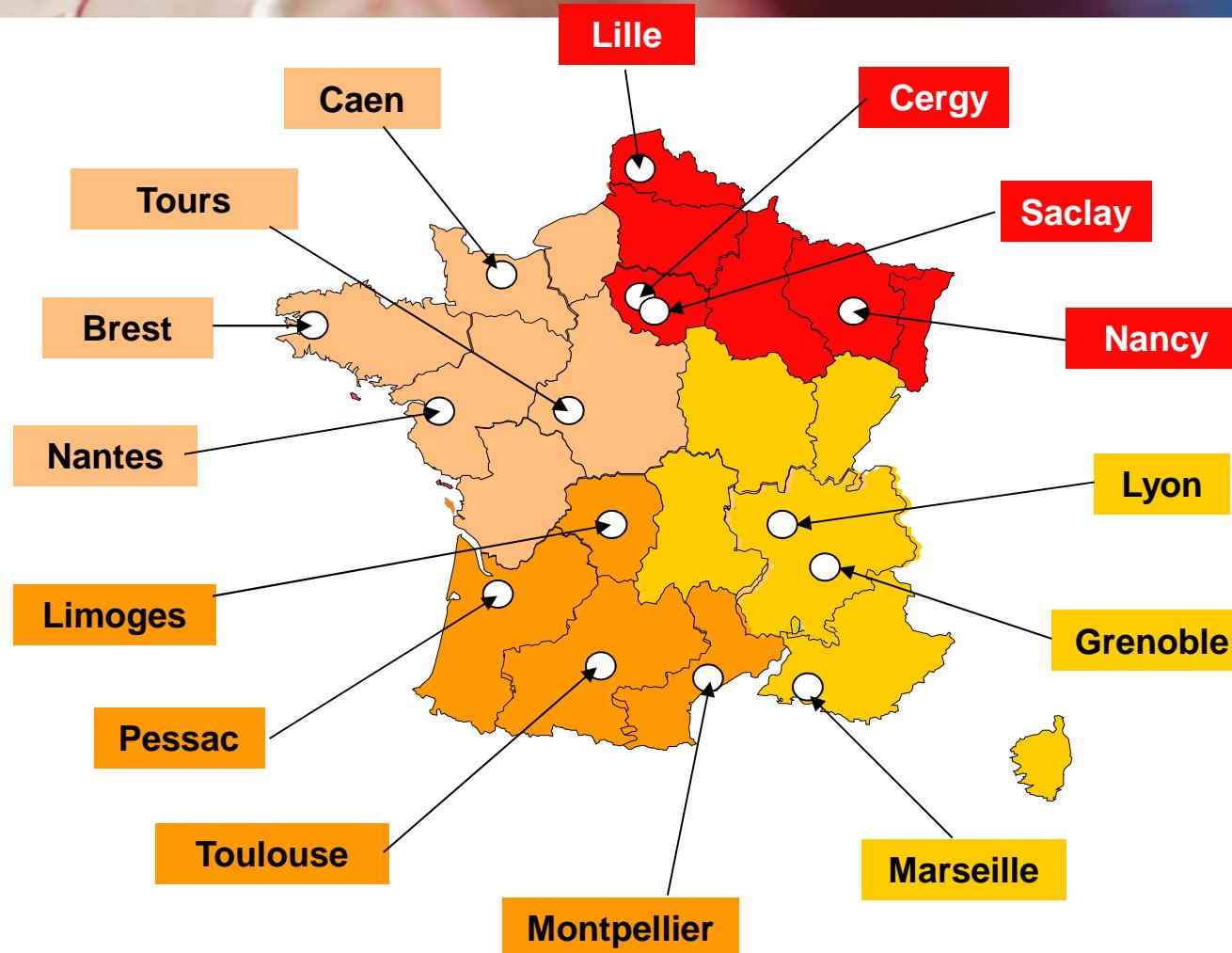
Le cas idéal :

Intervenir le plus en amont possible sur le projet, avant que la PME fasse ses choix technologiques



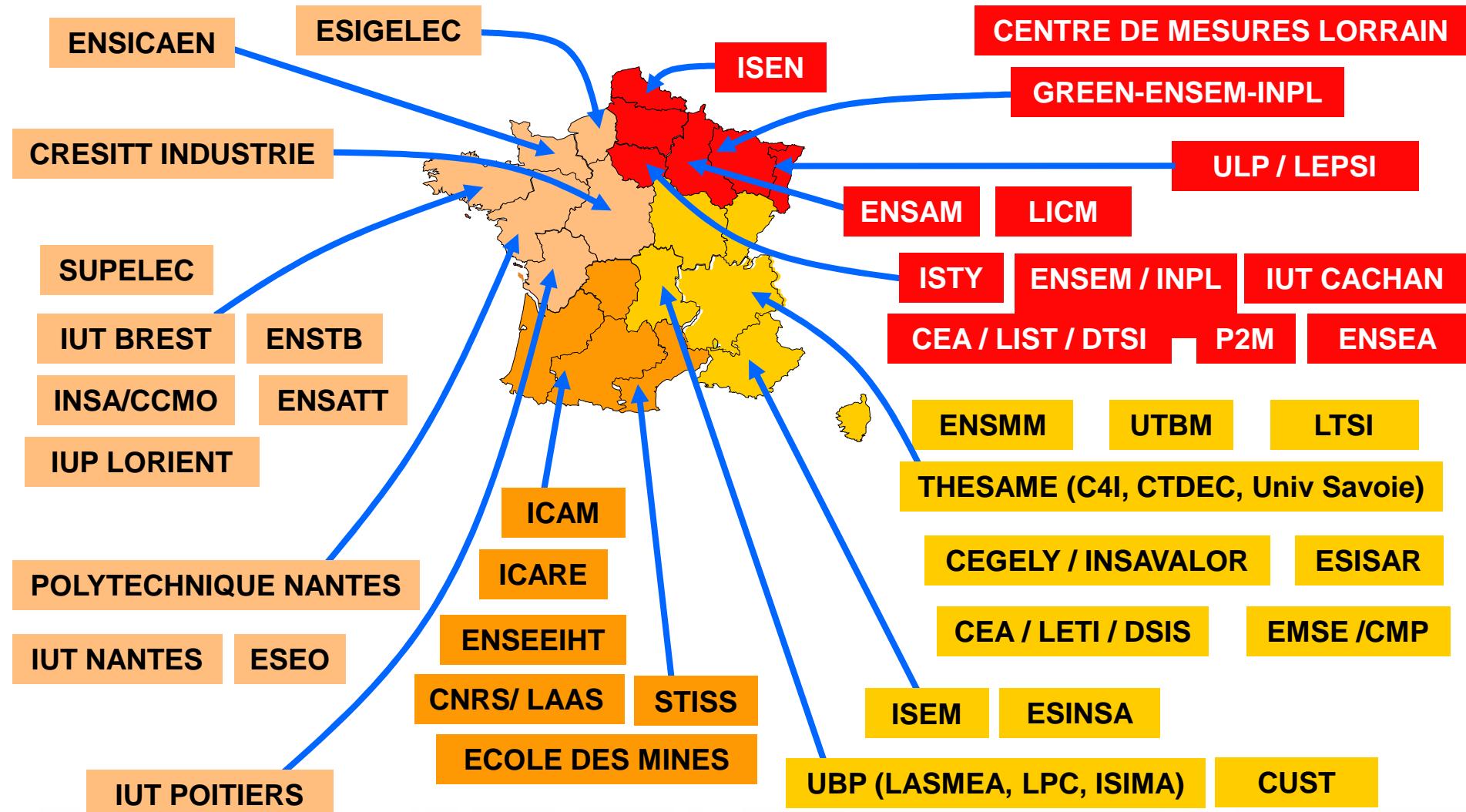


Moyens mis en oeuvre : 20 Ingénieurs répartis sur le territoire





Quelques Centres de Comptérence du réseau CAP'TRONIC pour les interventions contractuelles:





Aspects financiers

Budget national : DGCIS + CEA + adhésions PME
3,9 M€ pour 2011

Type d'Interventions :

- Séminaires : gratuits
- Conseils préliminaires et suivis de projet : gratuits
- Prestations contractuelles tri-partites :

- Expertise Technique
- Suivi de Projet



*Subvention maximale par projet :
8800 € pour un devis max de 16000 €
Moyenne des interventions par projet :
montant des devis 6000 €, subvention 66 %*



Merci pour votre attention.

Jean-Marie LECLERCQ

leclercq@captronic.fr

tél. : 02 47 36 12 22

port : 06 83 11 98 39